



## mon conjoint a prit ses 2 heure par jour à la recherche d'emploi

Par **alléluiah**, le **18/10/2011** à **18:44**

bonjour

mon conjoint barman a un contrat de 39h par semaine il a 17,33 heures en plus de payées par mois mas il est en préavis et termine le 22 octobre il a pris les 2 heures par jour dont il a droit pour rechercher un travail.

ses horaires habituel sont de 6h à 14h30 avec 30 mns de pause repas à midi et le dimanche 6h à 13h30 avec 30 mns de pause repas

Il termine donc en ce moment à 12h30.

est-ce qu'il aura des heurs sup de payée?merci

Par **P.M.**, le **18/10/2011** à **20:58**

Bonjour,

Il faudrait savoir si ces heures de recherche d'emploi lui sont payées mais normalement, de toute façon, les majorations pour heures supplémentaires ne sont applicables que dans le cadre du temps de travail effectif, ce qui n'est donc pas le cas...